LE PARTAGE DE L'EAU ENTRE LES DIFFÉRENTS UTILISATEURS : L'EXEMPLE DES PERTUIS CHARENTAIS

par Jean **Prou**[1]

La gestion de la ressource en eau revêt sur la bande littorale une dimension particulière. Le partage de cette ressource entre différents utilisateurs ne s'effectue pas sur les schémas classiques des bassins versants liant qualité et quantité. La mesure de débit en rivière se transforme en flux dans le domaine marin et les volumes d'eau douce deviennent des unités de salinité illustrant le mélange eau douce / eau salée. Ainsi, dans une démarche de gestion participative comme les procédures de Gestion Intégrée de la Zone Côtière (GIZC) le recommande, il apparaît primordial que les acteurs des mondes terrestres, marins et de leurs interfaces partagent leurs perceptions afin d'améliorer la qualité des scénarios de gestion.

Cette perception partagée des systèmes bassin versant et zone côtière rencontre des difficultés inhérentes à l'histoire de l'homme sur la bande littorale.

Les Pertuis Charentais et le bassin versant de la Charente offrent, à ce titre, un exemple de système très imbriqué de marais doux et de marais salés, zones d'interface entre les milieux salés et doux. L'imbrication voulue et façonnée par l'homme repose sur la maîtrise quasi minutieuse des mélanges entre eau douce et eau salée. Nommé « douçain », cette caractéristique des zones littorales et des marais salés accepte toutes les variations de salinité du quasi doux au sur-salé. La gestion de cette variabilité s'oppose à la gestion traditionnelle de l'eau douce sur les rivières et fleuves qui, par un système de barrages, cherchent à s'affranchir de la moindre incursion de sel. Les usagers de cette ressource en eau ont ainsi des visions assez éloignées les uns des autres. Ainsi, la conchyliculture, la pêche côtière, les richesses environnementales de la bande côtière revendiquent une variabilité spatio-temporelle du milieu (marées, semi-diurnes, vives-eaux/mortes-eaux,etc.). Cette variabilité ne signifie pas pour autant que les extrêmes (inondations et étiages) sont acceptables et acceptés.

Faute de pouvoir gérer les flux marins, les modes de gestion de ces extrêmes sont souvent recherchés à terre sous la forme de stockage des excédents, historiquement par les zones humides, plus récemment par les retenues d'eau artificielles. Ainsi les usagers de la bande côtière ont semblé longtemps totalement dépendants des politiques menées sur les bassins versants.

L'avènement des considérations de protection de l'environnement ont redéfini les responsabilités et ainsi rééquilibré le couple amont-aval. La prise en compte des masses d'eau côtières et de transition (DCE, SDAGE), les SAGE, les volets littoraux des SCOT sont des structures de gouvernance où les démarches participatives forcent le milieu côtier à se définir à partir de ses propres caractéristiques plutôt que comme un "réceptacle" des eaux douces. C'est la notion de continuum bassin versant - zone côtière qui est validée dans ces nouveaux instruments d'aménagement.

D'autre part, le système de dépendance amont-aval est mis à mal dès que l'on prend en compte les quelques dépendances aval-amont. En Charente, les prélèvements trop importants d'eau douce en période d'étiage ont montré que les marées de fort coefficient remontaient si haut (absence de contre-poussée par le fleuve) que des vases marines pouvaient se déposer en masse dans les fleuves et que les captages d'eau potable pouvaient être temporairement affectés par de l'eau salée. D'autre

[1] Directeur de la Station IFREMER de La Tremblade.

Copyright – Académie d'Agriculture de France – 2007.

part, les migrations de poissons amphyhalins tels que l'anguille font maintenant l'objet de mesures de protection qui s'adressent structurellement aux eaux estuariennes et douces.

Ainsi, la cohérence de ce système continu est en cours de construction par les acteurs de la bande côtière mais certaines difficultés persistent :

- les échelles temporelles de gestion quantitative ne sont pas forcément les mêmes chez les différents usagers. L'agriculture est confrontée aux prélèvements en période d'étiage sur des productions le plus souvent annuelles (maïs sur bassin versant de la Charente) alors que les échelles pertinentes en conchyliculture sont de l'ordre de 4 ans dans les Pertuis Charentais (cycle de production). Cet exemple illustre les difficultés de la gestion quantitative des prélèvements estivaux sur ce territoire.
- la connaissance du milieu marin dépend de l'acquisition d'un certain vocabulaire spécifique correspondant à des réalités non représentées sur le milieu terrestre. Les gestionnaires et acteurs n'ont pas encore intégré cette connaissance, reléguant les problématiques littorales à la périphérie de leurs préoccupations.

Copyright – Académie d'Agriculture de France – 2007.